

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°38/2024

Séance Ordinaire du 11 septembre 2024

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri,

Absents excusés : DURAND Christophe, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Procuration : DURAND Christophe à BRUNET François, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Date de la convocation :
05/09/2024

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'HERGEMENT DE PASSERELLES DE TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
3.3 Locations

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de convention entre la commune de Peyrestortes, La Catalane des Eaux-Eau Agglo et la Société Birdz relative à l'occupation du domaine public dans le cadre de la mise en place de passerelles de télérelevé des compteurs d'eau sur la commune de Peyrestortes.

Le Conseil Municipal,

Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'occupation du domaine public par la société Birdz dans le cadre de la mise en place de passerelles de télérelevé des compteurs d'eau sur la commune de Peyrestortes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO

